

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 7 juin 2022**

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Yann BAÏMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX - Bruno JAMBON.

Excusés : Jean-Claude FOUREZ (pouvoir à Eric REISET) - Cyndie JEAN (pouvoir à Valérie BEAUMONT) - Joffrey DUBOST.

**M. Yann BAÏMA est désigné secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 3 mai 2022.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir :

- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section D n°607 située Chemin des Mûriers appartenant à Madame et Monsieur BARDOLLET Tony.
- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B n°998 située Rue des Rochers appartenant à Madame MONTEL Cécile.

Abri pressoir

Monsieur le Maire rappelle le souhait d'installer un ancien pressoir sur l'esplanade Claude Joubert et de l'éventualité d'aménager un abri pour le protéger. Il est proposé que, au moment de la plantation des arbres prévus sur l'esplanade avant l'hiver, le pressoir soit installé en même temps. Une couche de peinture de protection sera nécessaire. L'opération de changement des volets du bâtiment école mairie étant nécessaire, la dépense relative à l'acquisition de l'abri sera discutée courant 2023.

Modalité de publication des actes

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit les modalités suivantes de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage sur le panneau situé rue de l'Église ;
- Publicité par publication papier sur un registre destiné à la consultation par le public et conservé en mairie ;
- Publicité sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Garage Guillin

Monsieur le Maire rappelle le souhait d'achat par la commune de la partie bâtie de la parcelle B n°833 (garages) appartenant à M. Daniel Guillin située rue de la Croix Rousse. La partie non bâtie intéresse M. Jean-Baptiste Sambardier, propriétaire de la parcelle voisine. Un bornage avant division des parcelles est nécessaire. M. Guillin a contacté un géomètre pour ce dossier. Dans l'attente du retour.

Poste de la cantine

Madame Dumas explique que, suite changement de prestataire de la cantine, de nouvelles tâches ont été attribuées à la cantinière notamment pour la découpe des légumes ou fruits, préparation des plats ... Il conviendra de se rapprocher de l'agent pour adapter ses horaires de travail pour l'année scolaire à venir.

Volets du bâtiment école/mairie

Monsieur Jambon Bruno rappelle les chiffrages de volets en aluminium. Il est proposé de demander aux entreprises une représentation visuelle pour le choix du modèle et du coloris.

### Point sur les travaux des commissions communales

#### – Voirie/Réseaux

Monsieur Jambon liste les travaux prévus pour la réfection des routes et financés par la Communauté de Communes au titre des budgets d'investissement de voirie 2022 (Chemin de la Thuillière et des Rochaux, Impasse de Chantemerle, caniveaux des eaux pluviales aux Monterniers, trottoirs, canalisation des eaux pluviales et élargissement Rue de l'Église). La dépense relative aux matériaux (émulsion, graviers...) nécessaires pour la réparation des trous dans les chaussées sera partagée entre la commune et la Communauté de Communes.

#### – Social

Madame Collonge a contacté l'OPAC pour savoir pourquoi les trois logements situés au-dessus de la boulangerie ne sont pas loués. Les élus sont inquiets car l'organisme, qui est dans une démarche de vente de ses appartements, ne les propose plus à la location. Paradoxalement, le parc d'offres en locations sur le Bourg est faible et saturé. À creuser...

#### – Bâtiments

Les travaux de consolidation des piliers du portail du cimetière ont débutés. La grille et les équipements seront réinstallés. Voir pour la canalisation des eaux pluviales pour éviter l'apparition de terre après les fortes pluies.

#### – Ecole

Madame Pelissier explique qu'une réflexion est menée sur le marquage au sol de jeux dans la cour de l'école.

#### – Personnel communal

Madame Dumas explique que Madame Barbet-Massin, actuellement nommée sur le poste de cantinière, a réussi le concours d'ATSEM et est à la recherche d'un poste dans ce cadre d'emploi.

### Questions diverses

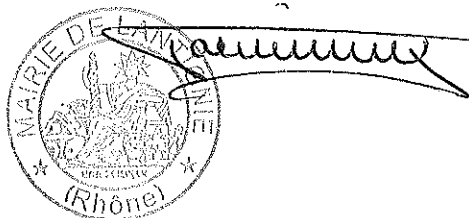
- Il est proposé de faire une information sur les mesures préfectorales relatives à la lutte contre le bruit et de rappeler quelques règles de bon sens.
- Le balisage et l'entretien des circuits de randonnées est à revoir (disparition de panneaux, problème d'orientation ...).
- Des tables de pique-nique et bancs seront implantés à différents endroits de la commune.
- La signalisation routière chemin des Mûriers est à revoir. Un point sera fait à l'automne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Lantignié, le 09/06/2022

Le Maire,

Jean-Michel TOURNISSOUX.



Compte-rendu affiché le 10/06/2022